



## L'exemple de celui qui possède le Coran est comparable au propriétaire de chameaux.

Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) relate que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : « L'exemple de celui qui possède le Coran est comparable au propriétaire de chameaux. S'il vérifie souvent leurs attaches, il les retiendra ; mais s'il les relâche, ils s'enfuiront. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

« L'exemple de celui qui possède le Coran » c'est à dire : celui qui l'a mémorisé par cœur. « Est comparable » à l'exemple « au propriétaire de chameaux » c'est à dire : des chameaux attachés avec des liens. Ensuite, il a expliqué sur quel point ils étaient comparables à travers sa parole : « S'il vérifie souvent leurs attaches » c'est à dire : en vérifiant qu'ils sont bien attachés, en les suivant et en faisant aussi attention à eux alors « il les retiendra » ; « Mais, s'il les relâche » en détachant leurs liens alors « ils s'enfuiront. » Et il en est de même pour celui qui a mémorisé le Coran. S'il le récite et le révise continuellement, l'apprentissage du Coran sera ancré dans sa poitrine. Par contre, s'il le délaisse, il s'en ira, sera oublié et il ne pourra le récupérer qu'après un effort pénible doublé d'une dure fatigue. En fait, aussi longtemps qu'il le révisera régulièrement, son apprentissage restera ancré ; tout comme aussi longtemps que le chameau restera attaché à son lien, il sera préservé. Le chameau a spécifiquement été cité car c'est l'un des animaux domestiques les moins maitrisables et que, lorsqu'il s'échappe, il est très difficile de le récupérer.

<https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/5658>

